

Titre

Mercredi 17 mars 2021

[TABLE RONDE] Organiser collectivement l'accompagnement des personnes sur un territoire : quel rôle du 115/SIAO dans la mise en œuvre des plateformes territoriales d'accompagnement ?

Animateur

- **Adrien BREGER**, chargé de mission Travail Social Participation, FAS

Les intervenant.es

- **Quentin LE MATT**, Coordinateur LDA, SIAO 62
- **Gaëlle DANIEL**, Directrice des solidarités et de l'insertion Conseil, Départemental de Loire Atlantique
- **Aurèle DUFFEY**, Responsable du service logement social et de l'hébergement, Métropole Grenoble-Alpes
- **Manuel HENNIN**, Directeur du pôle Accompagnement et Accès au Logement, DIHAL

Synthèse

Des modèles de plateformes différentes selon les territoires

- **Un projet de territoire avec un travail sur les aspects structurant** avec une mise en commun des ressources propres à différents acteurs, dégager de nouveaux mode de faire/de nouvelles synergies pour innover → **commissions d'orientation** (Métropole Grenoble)
- **Un réseau de partenaires opérationnels qui se coordonne** pour résoudre des situations complexes liées au logement – accès et maintien (SIAO 62) → **plateforme à l'origine liées aux situations complexes qui nécessitent un accompagnement renforcé et pluridisciplinaire**
- **Une logique territoriale globale** (articulation LDA avec PDALHPD) via une **commission territoriale logement** (Département 44)

→ *Des instances physiques et/ou dématérialisées (idée de réseaux)*

Les grands principes et objectifs des plateformes partagés entre les intervenants

- **La personnalisation de la réponse** autour de la personne « faire dans la dentelle », via :
- **La coordination des acteurs**
- **Le pluri-partenariat / réseau** : DDCS, SIAO, bailleurs, acteur de l'accompagnement + collectivités (CD et/ou Métropole qui ont la compétence FSL) + partenaires spécifiques de manière plus ponctuelle en fonction des situations (santé-mentale, emploi notamment)
- **La logique de parcours et de continuité de l'accompagnement** (de la rue au logement)

→ *Idée de « double accompagnement » (CD 44) : accompagnement pérenne/structurant + accompagnement spécifique/ponctuelle/thématique*

Les publics visés ne sont pas partout tout à fait les mêmes

Certaines plateformes adoptent une vision généraliste, d'autres visent spécifiquement les personnes à la rue, sans domicile, en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement ou des personnes en situations

complexe liées au logement. Ces entrées impactent largement la philosophie de fonctionnement de ces plateformes.

Quelle peut être la place/rôle du SIAO dans ces plateformes ?

- Être la « **porte d'entrée** » (Grenoble) accessible au plus grand nombre du TS / prescripteur de l'accompagnement (via fiche saisine SIAO62 ou SI-SIAO – Métropole Grenoble)
- **Assurer un rôle de coordination** : rassembler les forces pour porter collectivement un diagnostic partagé et l'offre adaptée à chaque situation (SIAO 68 et CD 44)
- **Adosser des moyens supplémentaires d'accompagnement** pour les situations les plus complexes (SIAO 62)
- **Devenir le « chef d'orchestre »** (DIHAL) :
 - En tant que garant du bon fonctionnement en veillant que toutes personnes qui en ont fait la demande ou ont été repérées bénéficient d'un accompagnement même si elles ne sont pas hébergées/logées
 - Repérer les discontinuités pour les prévenir et les corriger // mission de suivi des parcours

Le lien avec l'action des intervenants sociaux au quotidien

Il semble primordial que ces logiques de plateformes puissent aussi se traduire par davantage de marge de manœuvre pour concevoir des interventions au plus près des besoins des personnes et que dans un mode d'interdisciplinarité les professionnels puissent définir les modalités d'intervention qui répondent le mieux à la logique du LDA. A ce titre la plateforme de Grenoble a largement développé les possibilités d'intervention en aller vers pour aller à la rencontre des publics les plus exclus et la plateforme 62 a créé de nouvelles modalités d'accompagnement renforcées.

La place des personnes dans les plateformes

Assez peu impliquées aujourd'hui car les logiques de déploiement sont restées dans beaucoup de territoires très inter-institutionnelles. La FAS porte l'importance de les relier à des enjeux visibles et lisibles pour les personnes concernées.

L'importance de prévoir des moyens supplémentaires pour l'accompagnement

- SIAO 62 : s'appuie sur AVDL grand marginaux (AMI) avec équipe pluridisciplinaire (TS, psycho, infirmier, maitresse de maison)
- Métropole Grenoble : financement complémentaire Métropole et bailleurs + crédit AMI pour jeunes sans ressources